

« AL CONCEPT »
Société à responsabilité limitée
au capital de 26 500 €
Siège social : 16 Rue du Cimetière
43330 PONT-SALOMON

DESIGNATION DU GERANT

L'an deux mille vingt-quatre,
et le vingt-deux février,

Le soussigné :

- Monsieur Loïc AUBERT,

Agissant en qualité d'unique associé de la société « AL CONCEPT », a décidé, à l'issue de la signature des statuts, de désigner la première gérance de la société.

A cet effet, il a arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DE LA GERANCE

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la société :

- **Monsieur Loïc AUBERT**, demeurant à PONT-SALOMON (43330), 16 Rue du Cimetière, né le 30 juin 1994 à SAINT-PRIEST-EN-JAREZ (Loire).

Pour une durée indéterminée.

Monsieur Loïc AUBERT déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

Le gérant dispose des pouvoirs les plus étendus dans les limites des statuts et de la loi.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision de l'associé unique.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique l'associée unique.

Loïc AUBERT